

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 75
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 17 décembre à 8h45, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 11 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

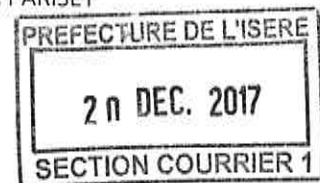
PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACHE, , Marc PARISSET

ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : adoption de l'assistance à membre de la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) pour l'opération de Réhabilitation de la cabane de Barieux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'assistance à membre de la FAI pour le projet de réalisation pastorale suivant : réhabilitation de la cabane de Barieux. Cette assistance à membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet ;
- phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus.

Compte-tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'assistance à membre jointe en annexe, les montants des 2 interventions de la FAI s'élèvent à :

- phase 1 : 1 617,00 € nets de taxes ;
- phase 2 : 1 078,00 € nets de taxes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte le principe de recourir à cette assistance à membre proposée par la FAI,

MANDATE Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,

et AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

